Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260407-202603014014-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**03**	**014**	**014**

MAIRIE DE LOCQUENOLE **29670** Téléphone 02 98 72 21 15 E-mail : mairie@locquenole.fr Département du Finistère Arrondissement de Morlaix	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Le sept avril deux mille vingt six, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le premier avril deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)
Nbre de Conseillers en ex : 14 Nbre de Présents : 13 Nbre de votants : 14	Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC-DEFRANCE, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Joëlle HACHEM, Cathy AUTRET GUILLERM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC, Barbara GUYADER Absent excusé : Marcel L'HOSTIS qui donne procuration à Pascal LECOMTE A été élu secrétaire de séance : Julien GODEC-DEFRANCE

➢ FISCALITE – TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION POUR 2026

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. Les taux ont été votés par délibération N°2026-01-001-001 le 6 mars et ont été maintenus comme 2025. Le taux de la taxe d'habitation a donc été voté à 12.05 % pour 2026.

.

Mais la loi finances de 2026 prévoit, pour les communes éligibles, la possibilité de rehausser la Taxe d'habitation sans lien avec la taxe foncière bâti. La commune de Locquénolé est éligible à cette possibilité.

Afin de bénéficier de cette mesure, les communes concernées qui avaient déjà délibéré ont la **possibilité de délibérer à nouveau, jusqu'au 30/4/2026.** En l'absence de hausse de taux, on a la possibilité de rehausser la TH uniquement selon le taux maximum prévu au tableau ci-dessous.

EPCI	COMMUNE	TAUX TH 2025	communes éligibles à la majoration spéciale	hausse possible du taux au maximum sans règle de lien	taux maximum après application de la majoration THRS 10 %
CA MORLAIX COMMUNAUTE	LOCQUENOLE	12,05	oui	1,57	13,62

Monsieur Le Maire propose d'appliquer ce nouveau taux pour la taxe d'habitation de 13.62 % pour 2026

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Secrétaire de séance
Julien GODEC-DEFRANCE

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 7 avril 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE 29 (Finistère)